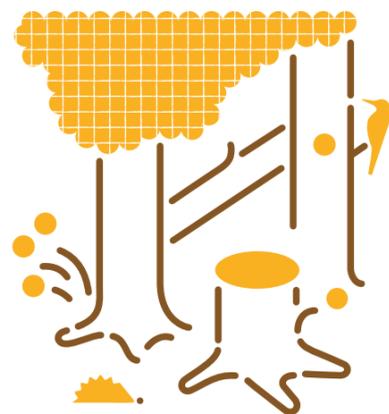


# Quel avenir pour notre forêt communale ?



Si ma forêt m'était contée...

Notre forêt communale se situe dans 2 cantons forestiers : le canton du Pestel situé au-dessus de l'Abbaye de Valcroissant (75 hectares) et le canton dit « productif » de Vassieux (425 hectares) qui faisait partie de l'ancienne « Grande forêt de Vassieux » appartenant historiquement aux Évêques de Die puis partagée en 1826 entre les communes de Die, Vassieux et Marignac.

La totalité de notre forêt est soumise au « régime forestier », c'est-à-dire quelle doit suivre un ensemble de règles de gestion, d'exploitation et de police placé sous la supervision de l'Office national des forêts (ONF), dans le but d'assurer une gestion durable du patrimoine forestier. Parmi ces règles, l'obligation de soumettre un Plan d'Aménagement fixant pour une durée de 20 ans les directives de gestion et d'aménagement des peuplements forestiers qui la composent.

Le dernier Plan d'Aménagement se terminant en 2023, il revenait donc aux élus de réfléchir, en collaboration avec l'ONF et d'autres parties prenantes, au prochain Plan qui s'étalera entre 2025 et 2044. La constitution d'un groupe de travail « Forêt » dès 2021 a permis d'engager un travail de fond sur le devenir de notre forêt et les différentes options de gestion possible. Ce groupe a notamment pris en compte l'impact du dérèglement climatique qui la rend plus vulnérable aux risques multiples auxquels elle est confrontée (sécheresse, incendies de forêt, risques sanitaires, etc.). Cette réflexion, partagée en réunion publique le 4 juin 2024, a permis la rédaction du nouveau Plan d'Aménagement adopté au cours de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2025.



## Une sylviculture douce pour plus de biodiversité

Face à ces menaces, les choix d'aménagement reflètent la volonté de créer et de protéger un écosystème diversifié, résilient et riche en biodiversité, pour améliorer son bon fonctionnement sur le court, long et très long terme. Ils se déclinent suivant 3 grandes orientations :

1. Appliquer une sylviculture douce, avec des récoltes légères pour ne pas déstabiliser la forêt
2. Renforcer la capacité de renouvellement de la forêt en essences diversifiées
3. Mettre en place des zones de libre évolution : 30 % de la surface totale de notre forêt, une exception en France ! (Habituellement, les Plans d'Aménagement de l'ONF ne prévoient qu'entre 3 et 5%)

Cette dernière orientation va notamment donner lieu à une Obligation Réelle Environnementale (ORE) entre la commune de Die et le fonds de dotation Rewilding France. Cette ORE permet de s'assurer que

les parcelles placées en « libre évolution » seront préservées pendant au minimum 60 ans de toute exploitation forestière ou intervention sylvicole à l'exception de plantation d'enrichissement ou de diversification des peuplements. Nous confions donc à la nature le soin de se gérer toute seule. Nous observerons l'évolution de la biodiversité et ses conséquences sur l'adaptation aux changements climatiques, le stockage du carbone, l'impact sur la faune, etc.).

En contrepartie Rewilding France s'engage à compenser les pertes financières consécutives à l'arrêt de l'exploitation forestière, à conduire un diagnostic et une surveillance écologique sur les parcelles en libre évolution, à réaliser une estimation du stock et du bilan carbone du Plan d'Aménagement et à mettre à disposition une personne chargée de la mise en œuvre de l'ORE.

↑↓ Forêt communale (fonds de Vassieux)  
© ONF - H. de Chavannes



RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 18 septembre à 18h30  
à Vassieux-en-Vercors (salle des fêtes)  
Présentation des nouvelles orientations pour la forêt communale de Die (fonds de Vassieux) : projet d'Obligation Réelle Environnementale, révision du Plan d'Aménagement, droit de chasse, rénovation de la baraque forestière de la Plaine des Trois Frères

## Des actions structurantes en faveur de la forêt communale

Au cours de cette mandature, le travail du groupe « Forêt » n'a pas uniquement consisté à élaborer ce nouveau Plan d'Aménagement. Sous son impulsion, d'autres actions de coopération ont été initiées avec des acteurs aussi divers que les communes voisines de Vassieux-en-Vercors et de Marignac (convention tripartite pour l'entretien des voies forestières du fonds de Vassieux), l'Abeille du Vercors (convention d'autorisation de mise en place de ruches sur le domaine privé de la commune), l'École Notre-Dame (délégation de gestion de

↓ Ruches de l'Abeille du Vercors installées sur la forêt communale © L'Abeille du Vercors



la parcelle 12 de la forêt communale aux enfants du primaire), le Département de la Drôme (convention avec les Stations de la Drôme pour régir les usages et les responsabilités de chacune des parties pendant la période hivernale)...

Enfin, à la demande de l'ONF et dans le but de limiter les dégâts importants des cervidés (chevreuil et cerf) constatés sur la régénération naturelle de la forêt et mettant en péril le devenir de certains peuplements (sapin et érable notamment), le groupe de travail a également été à l'initiative d'une nouvelle convention de droit de chasse avec les Associations Communales de Chasse Agréée de Vassieux et de Die permettant l'application d'un Plan de chasse uniquement axé sur le territoire de la forêt communale.

C'est donc un travail de fond pour une forêt vivante, aux usages multiples et résiliente face aux dérèglements climatiques qui a été réalisé pour notre génération et celles à venir...

↓ Sortie des élèves en forêt de Vassieux © École Notre-Dame de Die



## Une parcelle gérée par des enfants

La collaboration a commencé en septembre 2022 et prendra fin en septembre 2026. Elle s'inscrit dans le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » porté par la Fédération Nationale des Communes Forestières. La Ville de Die, en partenariat avec l'ONF, délègue la gestion de la parcelle 12 de la forêt communale aux élèves de l'École Notre-Dame à Die. Les classes ont pu se rendre sur la parcelle deux fois sur l'année scolaire 2022-2023, puis en 2023-2024, et une fois en 2025.

Les enfants, avec l'aide de l'ONF, travaillent sur un projet en lien avec l'aménagement de la parcelle. Pendant deux ans, c'est le thème « De l'arbre à la planche » qui a guidé leur travail : comprendre le marquage des arbres à abattre, connaître le métier de bûcheron pour l'abattage des arbres et visite de la scierie. Depuis cette année, et jusqu'à la fin du projet, les élèves abordent l'aspect tourisme de la forêt : aménagement des sentiers, pistes sensorielles, arboretum, pour accueillir les randonneurs. Avec les pompiers, ils ont aussi abordé la problématique des feux de forêt et la prévention. Chaque année, les élèves font le point avec un agent de l'ONF pour remplir le Plan d'Aménagement de la parcelle.

Bénédicte Garnier, directrice adjointe et enseignante, nous explique que les enfants « sont fiers d'avoir la responsabilité de cette parcelle, ils sont heureux de monter pour y passer la journée et sont sensibilisés au respect de la nature qui les entoure. Ils découvrent des métiers (ONF, bûcherons, pompiers, scieurs, etc.) et c'est très enrichissant ! Les enseignantes tiennent à remercier la Mairie et l'ONF de leur avoir donné la possibilité de vivre cette belle expérience. Ce partenariat est une vraie opportunité dans l'éducation des citoyens de demain ».

